

Notification 2025/007

6 février 2025

## NOTIFICATION AUX PARTIES

### APPEL A PROPOSITIONS POUR LE FONDS POUR L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE

Le Secrétariat souhaite informer les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique que le onzième cycle d'appel à propositions pour le [Fonds pour l'éléphant d'Afrique \(AEF\)](#) a été lancé. Les États de l'aire de répartition sont encouragés à soumettre des propositions de projets au Secrétariat de l'AEF ([unep-africanelephantfund@un.org](mailto:unep-africanelephantfund@un.org)) avant 23h59 le 15 mars 2025, heure d'Afrique de l'Est (EAT).

Les projets proposés doivent soutenir la mise en œuvre du [Plan d'action révisé pour l'éléphant d'Afrique \(AEAP 2023\)](#), approuvé par la [Résolution 12.19 \(Rev.COP14\)](#) de la CMS. L'AEF est un mécanisme de financement pour la mise en œuvre de l'AEAP. En 2024, l'AEF aura contribué à hauteur de plus de 5 millions de dollars américains à plus de 50 projets régionaux et nationaux pour la conservation des populations d'éléphants d'Afrique et de leur habitat.

Le Comité directeur de l'AEF évaluera et sélectionnera les propositions qui recevront un financement de l'AEF. Les propositions de projet doivent répondre aux exigences minimales suivantes :

- Les propositions de projet doivent être soumises au plus tard à la date limite ;
- Le [modèle standard de proposition de projet de l'AEF](#) doit être utilisé ;
- La proposition de projet doit être liée à au moins un ou plusieurs [objectifs de l'AEAP](#) ;
- Toutes les propositions de projet doivent être soumises par une autorité compétente ou être accompagnées d'une lettre d'approbation de l'autorité compétente de l'État de l'aire de répartition. L'autorité compétente est l'entité gouvernementale nationale responsable de la faune sauvage dans l'État de l'aire de répartition ;
- Les propositions de projets transfrontaliers doivent être accompagnées de lettres d'approbation de toutes les autorités compétentes des États de l'aire de répartition participants ;
- La durée du projet proposé doit être égale ou supérieure à 9 mois ;
- Un résumé de deux pages de la proposition de projet doit être fourni en anglais et en français.

Pour plus d'informations ou de précisions sur la procédure de candidature, veuillez écrire au Secrétariat de l'AEF à l'adresse [unep-africanelephantfund@un.org](mailto:unep-africanelephantfund@un.org).

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>